

**COMITE DEPARTEMENTAL
DE VOILE 13**

Maison des Sports et de la Jeunesse
15 place de la Joliette
13002 MARSEILLE

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice du 01-01-2025 au 31-12-2025

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE 13 relatifs à l'exercice clos le 31-12-2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01-01-2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association et de l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association et à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marignane, le 4 mars 2026



Gérard MARTINO
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	599	599			
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	200		200	200	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000	
TOTAL (I)	1 799	599	1 200	1 200	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	2 962		2 962	5 870	
Autres créances	838		838	235 013	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	274 231		274 231	274 231	
DISPONIBILITES	133 924		133 924	17 842	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	411 955		411 955	532 955
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	413 754	599	413 155	534 155	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			1 000	1 000	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	54 796	54 796
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	1 205	1 205
	Report à nouveau	191 601	167 158
	Résultat de l'exercice	63 368	24 444
	Total des fonds propres	310 970	247 602
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	310 970	247 602	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	10 270	10 270	
Total des provisions	10 270	10 270	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	71 970	145 657	
Total des fonds dédiés	71 970	145 657	
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 699	115 159	
Dettes fiscales et sociales	3 500	10 767	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	46	3 000	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	18 245	128 927	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	411 455	532 455	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	63 367,89	24 443,70	
(1) Dont à moins d'un an	18 245	128 927	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	31/12/2024	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués			
	Prestations de services	38 652	41 385	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	334 047	338 875	
	Dons			
	Cotisations			
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	1	200	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	372 700	380 461	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		282 790	300 331	
Impôts, taxes et versements assimilés		386	1 678	
Rémunération du personnel		19 097	39 716	
Charges sociales		2 408	14 975	
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges		1	164	
Total des charges d'exploitation		304 683	356 862	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		68 017	23 598	
Produits financiers		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	354	845	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières			
2 - RESULTAT FINANCIER		354	845	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		68 371	24 444	
Charges financières	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles	5 003		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 003)		
Impôts sur les sociétés				
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
TOTAL DES PRODUITS		373 054	381 306	
TOTAL DES CHARGES		309 686	356 862	
EXCEDENT ou DEFICIT		63 368	24 444	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

Annexe des comptes clos sur l'année 2025

Le Comité Départemental de voile des Bouches du Rhône, organisme déconcentré de la Fédération Française de Voile (FFVOILE) est une association déclarée.

Elle est régie par la loi du 1er Juillet 1901, les lois et règlements en vigueur, par les statuts et les règlements de la FFVOILE. Placée sous la tutelle de la FFVOILE mais jouissant d'une autorité administrative et financière, elle représente la FEDERATION FRANCAISE DE VOILE au niveau départemental.

Dans le cadre de ses activités départementales, la Ligue Régionale de son ressort territorial, peut lui déléguer certaines de ses attributions par convention.

Le Comité de Voile 13 est, à ce titre, conjointement avec la FFVOILE et la Ligue, l'interlocuteur des organes et autorités politiques, administratifs et autres du département ainsi que du mouvement sportif départemental.

A ce titre le comité de voile 13 met en oeuvre le projet spécifique "Plan voile des Collèges" financé par le département des Bouches-du-Rhône.

Les séances de voile se répartissent sur l'année scolaire, ce qui explique les fonds dédiés pour la partie des subventions non utilisées à la fin de l'exercice.

Pour l'année 2025 la subvention attribuée est de 200 000€ et l'association a perçu 160 000€. Le solde sera versé sous condition de la vérification du compte rendu intermédiaire en 2026.

**COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE
Association Loi 1901**

**Siège social :
18 Bd Touret de Vallier**

13500 Martigues

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 dont le total est de 413155 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 309686 euros et dégageant un déficit de 68368 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

11 - La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

12 - Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

120 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations, aménagements	10 ans
- Matériel et outillage	10 ans
- Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations, l'approche par composants préconisée par le règlement 2004-06 ne trouve pas à s'appliquer. Aucun retraitement ne vient donc affecter les capitaux propres de l'exercice.

De même, les bases et durées d'amortissement retenues n'ont pas été réévaluées du fait de leur conformité avec le règlement 2002-10.

122 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan.

	Compte n° s
Intérêts courus :	
➤ Sur emprunts et dettes assimilées	1688
➤ Sur dettes rattachées à des participations	1788
➤ Dettes fournisseurs et comptes rattachés (facture à recevoir)	4081 à 4088
➤ Dettes clients et comptes rattachés	4198
➤ Dettes sociales personnel	4282 à 4286
➤ Dettes sociales organismes sociaux	4386
➤ Dettes fiscales	4486
➤ Autres dettes :	
▪ Groupe et associés	4558 – 4588
▪ Débiteurs et créditeurs divers	4686
▪ Intérêts courus	5186

CHARGES A PAYER		
408100	- Fournisseurs - Factures non parvenues	
428200	- Congés à payer	971
438200	- Charges sociales sur congés à payer	459
438600	- Organismes sociaux, charges à payer	
518600	- Intérêts courus et non échus	
4686	- Charges à payer	
TOTAL CHARGES A PAYER		1430

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	15 399				15 399	
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	599					599
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 998				15 399	599
FINANCIERES						
Participations et créances rattachées	200					200
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 000					1 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 200					1 200
TOTAL	17 198				15 399	1 799

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	15 399		15 399	
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	599			599
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 998		15 399	599
TOTAL	15 998		15 399	599

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	54 796			54 796
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	167 158	24 444		191 601
Résultat de l'exercice	24 444	63 368	24 444	63 368
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	1 700			1 700
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	248 097	87 812	24 444	311 465

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
PLAN VOILE COLLEGE 2025/2026		96 030	160 000	63 970
PLAN VOILE COLLEGE 2024/2025	145 657	205 017	59 360	
FONCTIONNEMENT METROPOLE 2026			8 000	8 000
TOTAL	145 657	301 047	227 360	71 970

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				